

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**148/22 : Décision Modificative n°4 – Budget Annexe du Grand Port de la Rague - Exercice 2022**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET ANNEXE DU GRAND PORT DE LA RAGUE – EXERCICE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;  
Vu l'instruction M4 qui régit le Budget annexe du grand Port de la Rague ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 192 du 13 décembre 2021 approuvant le Budget annexe du Grand Port de la Rague 2022 ;

Considérant les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de faire les ajustements budgétaires suivants :

**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement évolue globalement de 492 000 € passant de 3 451 833 € à 3 943 833 €.

En effet, la Régie du grand Port de la Rague doit intégrer de nouvelles recettes liées à la signature du protocole transactionnel de fin de concession entre la Commune et les anciens concessionnaires.

Elle doit intégrer également une dotation aux provisions afin d'anticiper l'intégration des biens de retour dans son patrimoine et donc la dotation aux amortissements.

**1. Les dépenses :**

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	évolution	nouveau BP 2022
011	Charges à caractère général	1 372 108.00 €	-150 000.00 €	1 222 108.00 €
012	Charges de personnel	909 725.00 €	-100 000.00 €	809 725.00 €
65	Autres charges de gestion	471 000.00 €	0.00 €	471 000.00 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	9 000.00 €	0.00 €	9 000.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 761 833.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>2 811 833.00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	690 000.00 €	442 000.00 €	1 132 000.00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 451 833.00 €</b>	<b>492 000.00 €</b>	<b>3 943 833.00 €</b>

Les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

**Chapitre 011 – Charges à caractère général (- 150 000,00 €)**

Il s'agit dans ce chapitre de réviser à la baisse les prévisions initiales de dépenses, pour les charges d'entretien (-100 000 €) et d'eau et d'électricité (-50 000 €).

**Chapitre 012 – Charges de personnel (-100 000,00 €)**

Le chapitre doit être diminué de 100 000 € par rapport aux prévisions initiales.

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions (+300 000,00 €)**

La dépense doit être prévue afin d'anticiper l'intégration des biens de retour dans son patrimoine et donc la dotation aux amortissements.

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (+442 000,00 €)**

Le chapitre peut être augmenté afin de permettre la réalisation des investissements nécessaires sur le Port.

## 2. Les recettes :

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	évolution	nouveau BP 2022
013	Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €
70	Produits de service	3 246 333.00 €	85 700.00 €	3 332 033.00 €
73	Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
74	Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion	205 500.00 €	0.00 €	205 500.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	406 300.00 €	406 300.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 451 833.00 €</b>	<b>492 000.00 €</b>	<b>3 943 833.00 €</b>
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 451 833.00 €</b>	<b>492 000.00 €</b>	<b>3 943 833.00 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 451 833.00 €</b>	<b>492 000.00 €</b>	<b>3 943 833.00 €</b>

Les principaux chapitres de recettes sont les suivants :

### Chapitre 70 – Produits de service (+85 700,00 €)

Ce chapitre peut être augmenté afin de comptabiliser la provision pour congés payés acquis par le personnel au 31/12/2021 ainsi que les indemnités de fin de carrière.

### Chapitre 77 – Produits exceptionnels (+406 300,00 €)

Dans le cadre du protocole de fin de concession avec les sociétés SNBR SA et Arie de Boom SA, il est nécessaire de prévoir des recettes supplémentaires pour les travaux non réalisés par les concessionnaires, les travaux de dragage complémentaires et le changement des points de mouillage.

## B – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement évolue globalement de 442 000 € passant de 1 209 630 € à 1 651 630 €.

## 1. Les dépenses :

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
10	Dotations , fonds divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €		0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	519 630.00 €	0.00 €	519 630.00 €
20	Immobilisations corporelles	16 500.00 €	0.00 €	16 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €		0.00 €
21	Immobilisations corporelles	423 500.00 €	442 000.00 €	865 500.00 €
23	Immobilisations en cours	250 000.00 €	0.00 €	250 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €		0.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 209 630.00 €</b>	<b>442 000.00 €</b>	<b>1 651 630.00 €</b>
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0.00 €		0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €		0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 209 630.00 €</b>	<b>442 000.00 €</b>	<b>1 651 630.00 €</b>



Le chapitre de dépenses est le suivant :

**Chapitre 21 – Immobilisations incorporelles (+442 000 €)**

Ce chapitre doit être augmenté afin de pouvoir engager les travaux nécessaires au bon fonctionnement du Port dès cette fin d'année 2022 pour une mise en service dans le premier trimestre 2023.

**2. Les recettes :**

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
10	Dotations, fonds divers	0.00 €		0.00 €
1068	Réserve capitalisée	0.00 €		0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €		0.00 €
16	Emprunts et dettes	519 630.00 €	0.00 €	519 630.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €		0.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>519 630.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>519 630.00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	690 000.00 €	442 000.00 €	1 132 000.00 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections		0.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales			0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 209 630.00 €</b>	<b>442 000.00 €</b>	<b>1 651 630.00 €</b>
R001	Reports n-1		0.00 €	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 209 630.00 €</b>	<b>442 000.00 €</b>	<b>1 651 630.00 €</b>

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement (+442 000,00 €)**

Excédent dégagé de la section de fonctionnement afin de pouvoir engager les dépenses d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**D'ADOPTER** la décision modificative N° 4 du budget annexe du grand Port de la Rague de l'exercice 2022 telle qu'elle annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)**

**ADOPTÉ** la décision modificative N° 4 du budget annexe du Grand Port de la Rague de l'exercice 2022 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Sébastien LEROY



La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR